



**SNUipp-FSU
Guyane**

Bât. F, n° 24
Cité Mont-Lucas
97300 Cayenne

Tél. 0594 30 89 84
Fax. 0594 30 51 03

Courriel :
snu973@snuipp.fr

Site internet :
<http://973.snuipp.fr>

Cayenne, le 25 avril 2018

Monsieur le Recteur de la Guyane
Chancelier de l'Université

Objet : Questions diverses pour la CAPD du 26 avril 2018

Monsieur le Recteur,

Veillez trouver ci-dessous les questions diverses que notre organisation syndicale souhaite aborder lors de la CAPD du 26 avril 2018.

1 Retraits sur salaire : Des collègues sont prélevés au motif de trop-perçus par erreur de l'administration. La réglementation en vigueur stipule que ces collègues soient informés au préalable (nature, période de versement et liquidation ainsi que le respect de la quotité saisissable). Pourquoi ces collègues ne sont-ils pas informés avant prélèvement ?

De plus, il est possible de demander **le versement d'une indemnité au titre du préjudice subi, sur la base de l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 16 décembre 2009**? Comment ces collègues peuvent-ils demander une indemnité sachant qu'ils ne sont pas informés auparavant ?

Malgré les erreurs de l'administration, pourquoi le rectorat ne respecte-t-il pas la législation en vigueur ?

2 Versement d'une avance : Lorsque les retraits sur salaire sont effectués à tort, les collègues peuvent demander une avance d'un montant équivalent aux sommes retirées. Pourquoi le rectorat de Guyane n'applique-t-il toujours pas ce principe ?

Sur ces deux points (retraits et avances), pourquoi le Recteur ne diffuse-t-il pas de circulaire académique afin que l'ensemble des personnels soient informés et que leurs droits soient respectés ? Suite à la dernière CAPD, Monsieur le DAASEN s'était engagé à nous donner une réponse pour la diffusion d'une circulaire. Quelle est cette réponse ?

3 Les indemnités 1914 et 1994 ne sont toujours pas versées à tous les enseignants (titulaires et contractuels) exerçant en SEGPA, RASED, ULIS et UP2A depuis le mois de septembre 2017. Le Chef de la DPE1 s'était engagé à effectuer des vérifications pour tous ces enseignants et à leur verser leurs indemnités auxquelles ils ont droit de manière rétroactive. Quand ces vérifications et ces versements seront-ils effectués ?

4 Régularisation des AGS : pourquoi les AGS de nos collègues anciennement contractuels ne sont-elles toujours pas mises en conformité dans leur dossier I-Prof ? Pourquoi le rectorat de Guyane refuse d'appliquer la réglementation nationale ? Suite à cette question posée à la dernière CAPD du 15 mars, avez-vous pris connaissance du texte officiel ? Quand appliquerez-vous la réglementation ?



5 Formation continue : pourquoi la CAPD ne s'est toujours pas réunie pour traiter les demandes de stages ? Pourquoi les collègues inscrits ne reçoivent-ils aucune information lorsque le stage qu'ils sollicitent est annulé ? Pourquoi autant d'annulations ? Quand cette CAPD sera-t-elle programmée ?

6 Consultation de la CAPD : malgré nos nombreuses demandes récurrentes et la législation en vigueur (loi du 5 juillet 2010 et arrêté du 18 juillet 2011), la CAPD n'a toujours pas été consultée pour : les disponibilités qui ne sont pas de droits, les temps partiels sur autorisation, les demandes de détachement et de réintégration, la notation. Contrairement à vos affirmations, pourquoi l'administration n'applique-t-elle pas la réglementation nationale ?

7 Indemnités liées aux déplacements des stagiaires : L'administration s'était engagée à traiter toutes les demandes. Où est la circulaire ? Combien de dossiers ont été traités et sur quelles années ? Les versements ont-ils été effectués ? Quand la circulaire sera-t-elle publiée ?

8 Déplacements des directeurs : Monsieur le DAASEN s'était engagé à revoir ce point avec les IEN ? Quelle est la position du DAASEN ?

9 Contrôle des cahiers par les directeurs : Monsieur le DAASEN et Madame l'IEN A de l'Ouest s'étaient engagés à intervenir sur ce comportement déviant. D'après nos informations, le recadrage de ces directeurs n'a pas été fait. Pourquoi ?

10 Gestionnaires : la liste des gestionnaires de la DPE1 évolue chaque année. Pourquoi le rectorat ne diffuse-t-il pas cette liste auprès des collègues concernés ?

11 ICR : Les collègues qui ont muté dans le cadre de la phase manuelle (Exeat-Ineat) peuvent prétendre à l'Indemnité de frais de Changement de Résidence. Pourquoi le Rectorat de Guyane refuse de verser cette indemnité aux collègues concernés ?

12 Mouvement des Psychologues : les collègues psychologues ne peuvent participer au mouvement intra départemental. Pourquoi ? Est-il prévu un mouvement particulier pour ces collègues ?

13 Classe exceptionnelle : Suite à la CAPD, les collègues promus à la classe exceptionnelle, au 1^{er} septembre 2017, n'ont pas reçu leur arrêté de changement de grade. Quand le recevront-ils ? Quand leur salaire sera-t-il régularisé ?

14 Permutations informatisées : Certains collègues ont demandé à annuler leur permutation. Quand ces demandes seront-elles présentées en CAPD ?



15 Détachements et listes d'aptitude : Nous avons connaissance de la liste des demandes transmises au ministère. Malgré vos engagements et les attributions de la CAPD, nous n'avons pas la liste complète des demandes formulées par nos collègues. Quand aurons-nous connaissance de cette liste avec les avis des IEN et IA-IPR ?

16 Liste d'aptitude directeur : Suite aux problèmes rencontrés en CAPD concernant l'inscription sur la liste d'aptitude de directeur, le DAASEN s'était engagé à harmoniser les critères. Quelles décisions ont été prises et quand serons-nous informés des décisions éventuelles ?

Veillez croire, Monsieur le Recteur, en notre attachement au service public d'éducation.

Pour le secrétariat du SNUipp-FSU Guyane

Alexandre Dechavanne